

Séance ouverte à 21 h

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour : convention entretien de l'éclairage public de la commune. Approuvé à l'unanimité

*Ordre du jour des délibérations*

**1- Maîtrise d'œuvre « Construction d'une halle »**

Suite à la consultation de faible montant < 25 000.00 € HT sans publicité préalable lancée auprès de trois prestataires, l'architecte Aurore CROUZET mandataire du groupement conjoint constitué de la SCOP Gaujardtechnologie pour le montant de 18 375.00 € TTC répartis ainsi :

- 11 375.00 € TTC pour le mandataire Aurore CROUZET
- 8 400.00 € TTC pour le co-titulaire la SCOP Gaujardtechnologie.

Adoptée à l'unanimité.

**2- Adhésion Syndicat Intercommunal du CES de Roquemaure**

Ce syndicat ne fait pas parti des compétences de l'Agglo du Grand Avignon. Participation 2016 : 7 846.12 €.

Reportée

**3- Adhésion Syndicat Intercommunal du Lycée Jean Vilar**

Idem point 4. Participation 2015 : 7 245.24 €

Reportée

**4- Convention entretien de l'éclairage public de la commune**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'entretien de l'éclairage public revient à la charge de la commune. Il est proposé la convention avec l'entreprise LOUBIERE pour un montant de 3 890.70 € HT.

Adoptée à l'unanimité

*Questions diverses*

**5- CCCRG**

Les communes de Saint-Laurent-des-Arbres et Montfaucon maintiennent leur position sur la clé de répartition. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017, Monsieur Charly CHAIGNEAU, comptable de la CCCRG, est mis à disposition à 20 % par le Préfet pour les opérations de liquidation de la CCCRG. La commune de Saint-Laurent-des-Arbres lui met à disposition un bureau.

**6- Proposition de délégués au SMICTOM**

Titulaires : MOUTAFIS Éric et ROBELET Olivier

Suppléants : BOULAI Patrick et BOUCHON Gautier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire

Éric MOUTAFIS

